

Une société manufacturière américaine possédait une filiale à part entière qui extrayait des matières premières dans un autre pays. La multinationale disposait d'une autre filiale à part entière, une société de transport maritime dans un refuge fiscal qui affrétait des navires d'autres entreprises.

La majeure partie de l'activité maritime de l'entreprise consistait à transporter les matières premières à partir de la filiale minière à la société-mère manufacturière aux États-Unis.

Mais la société de transport assurait également d'autres services de moindre importance à d'autres sociétés qui n'avaient aucun lien de parenté avec la société-mère. La chose intéressante c'est qu'elle imposait aux autres sociétés les mêmes tarifs de transport qu'à sa société-mère.

A première vue, cette pratique paraissait raisonnable, mais à la suite d'un examen attentif, les fonctionnaires du Service du Revenu des États-Unis ont constaté que la société de transport faisait payer beaucoup trop cher à la société-mère.

En gonflant les frais d'expédition, la société mère augmentait ses dépenses qu'elle pouvait déduire de son revenu et réduisait donc le montant de ses impôts. Elle augmentait aussi les bénéfices de sa filiale qui lui appartenait entièrement, c'est-à-dire la compagnie maritime, dans un pays utilisé comme refuge fiscal.

Le Service du revenu des États-Unis a décidé que les taux d'expédition étaient trop élevés pour plusieurs raisons. Il a calculé que les frais de la société mère devraient être bien moins élevés parce qu'elle faisait des affaires à une grande échelle...

Ce genre d'incident n'est pas tellement rare. Au Canada, il y a par exemple la Falconbridge, qui est établie dans ma circonscription. La Falconbridge détient toutes les actions d'une filiale située en Namibie. Il n'y a pas d'entente sur la double imposition entre le Canada et la Namibie, bien qu'il existe une telle entente entre le Canada et l'Afrique du Sud. Mais l'Afrique du Sud dirige la Namibie illégalement malgré des ordres répétés de la part des Nations Unies. La filiale en Namibie fait passer ses dépenses au compte de la société canadienne. En réalité, non seulement contribuons-nous à l'exploitation d'un pays tiers et facilitons-nous les activités impérialistes de la Falconbridge en Namibie, mais aussi aidons-nous la Falconbridge à défalquer des sommes énormes aux fins de l'impôt.

Chaque fois qu'une société comme la Falconbridge ne paie pas sa juste part d'impôts, le fardeau en retombe sur le reste des contribuables. Depuis quatre ans que je suis à la Chambre, j'essaie de convaincre le ministre des Finances (M. Macdonald) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) de rectifier la situation en Namibie. Il suffirait d'éliminer les échappatoires de notre structure fiscale. Ils ne peuvent m'affirmer-ils, s'immiscer dans les activités de la Falconbridge. Comme c'est touchant. Qu'un chômeur obtienne une semaine ou deux de prestations auxquelles il n'avait pas droit et le gouvernement ira le dénicher au bout du monde.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Les députés de l'autre côté sont doués pour crier à tue-tête, mais quand ils ont la chance de parler, ils s'en gardent bien.

M. Pelletier: Vous parlez depuis sept heures.

M. Rodriguez: Nous avons profité de l'occasion qui nous était offerte d'examiner en détail les faiblesses du bill C-22. A mon avis, nous avons fait du bon travail, et même de l'excellent travail, la semaine dernière. J'ai toujours été modeste. A mon avis, nous avons fait de l'excellent travail pour signaler aux Canadiens certains des abus que comporte le régime fiscal.

Quelque chose ne va vraiment pas quand le gouvernement du Canada cède devant les sociétés qui se plaignent d'avoir un fardeau fiscal intolérable. J'ai entendu les associations minières dire que c'était la seule façon de pousser le gouvernement à

Impôt sur le revenu

l'action. Dans une interview accordée à une revue parisienne, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'au Canada les banques étaient les pires plaignards. Eh bien, ce n'est plus vrai. Or, cet honneur revient maintenant aux compagnies minières. Selon elles, pour pouvoir stimuler l'économie, il leur faut plus de concessions fiscales, plus de subventions à la prospection pouvant être amorties aux fins de l'impôt, plus de stimulants fiscaux et plus de «voies d'accès aux ressources» comme on les appelle en Ontario. Rien de tout cela ne contribuera le moins du monde à résoudre le problème du chômage. A l'instar des reines du biscuit, ces compagnies avaient tous les biscuits qui leur tombent sous la dent. Je ferais mieux de cacher mes biscuits, monsieur l'Orateur.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Nystrom: Je me demande si le député pourrait répondre à une question?

M. Rodriguez: Certainement.

M. Nystrom: Pourrait-il dire à la Chambre s'il vient d'accepter un don d'une société et, si oui, de quoi s'agit-il?

M. Rodriguez: Il ne s'agit pas d'un don en argent, monsieur l'Orateur, mais plutôt en nature. Je le donne au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui m'a aimablement aidé dans la tâche gargantuesque que représente l'étude des 87 articles du bill C-22. Le député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott) dit que le député de Winnipeg-Nord-Centre a besoin de manger, parce que c'est la semaine du Canada.

Mme Pigott: La semaine de l'alimentation.

M. Rodriguez: Je l'ai toujours trouvé débordant d'énergie.

Monsieur l'Orateur, il n'est pas normal que le gouvernement canadien cède aux supplications des sociétés qui se plaignent de devoir payer des impôts exorbitants. Le ministre des Finances s'attendrit tellement sur le sort des pauvres mendiants en cadillac qu'il en est arrivé à penser que le programme de lutte contre l'inflation ralentit les investissements. Cela prouve bien que quelque chose ne tourne pas rond. Que doivent payer les sociétés en réalité? Dans bien des cas, le taux d'imposition est moins élevé pour les sociétés que pour les particuliers. Voyons certains exemples.

● (2120)

Je demande aux députés de collaborer. S'ils ont un morceau de papier à portée de la main, ils peuvent inscrire une des réponses que je donnerai, et si toutes leurs réponses sont justes, ils obtiendront un pointage parfait.

M. Goyer: Vous êtes un farouche socialiste.

M. Rodriguez: Voici la première question: savez-vous quelle était la valeur approximative de toute la production minière au Canada en 1975? Était-ce a) 7 milliards de dollars, b) 3 milliards ou c) 12 milliards? Le député de York-Simcoe semble avoir une réponse. Eh bien, d'après la revue de Statistique Canada «Sociétés industrielles, statistique financière, juillet 1976», les profits des sociétés minières ont été de 12 milliards en 1975.